

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-133 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 3 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Jean-de-Niost, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 26 juin 2025 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET (à partir de la délibération n°2025-128), Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (jusqu'à la délibération n°2025-133), Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Lionel MANOS (à Joël BRUNET), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Emilie CHARMET), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Alexandre NANCHI), Jean MARCELLI (à Viviane VAUDRAY), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Fabrice VENET (à Jean-Pierre GAGNE), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Stéphanie PARIS, Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Françoise GARIBIAN, Joël MATHY, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN.

Objet : Communication du rapport d'activité 2024 de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace » la Communauté de communes est adhérente de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain. Elle est représentée au sein du Conseil d'administration par 3 administrateurs titulaires et 3 administrateurs suppléants et au sein de l'Assemblée générale par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Il est alors présenté le rapport d'activité de l'EPF pour 2024.

Durant cet exercice, l'EPF a procédé à la phase préparatoire de deux démolitions (St-Rambert-en-Bugey et Tenay), dix acquisitions sur le territoire de la CCPA (Lagnieu, Leyment, Ambérieu-en-Bugey, Château-Gaillard, Ambronay, St-Rambert-en-Bugey, Argis, Tenay, Serrières-de-Briord, Sault-Brénaz) et à six reventes (St-Maurice-de-Gourdans, Chazey-sur-Ain, Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Tenay, Saint-Jean-de-Niost).

Cette communication étant faite à titre d'information, le conseil communautaire n'est pas appelé à délibérer.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activité 2024 de l'EPF de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 juillet 2025

Publiée le 08 JUL. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

